

ANNEXE

Contingents volontaires sur l'exportation au Canada de certains produits japonais pour l'année 1964

TEXTILES

Poste	Fibre	Quantité
Corsages	Coton	198,000 douzaines
	Rayonne filée	124,000 douzaines
	Tissus synthétiques	15,000 douzaines
		<hr/> 337,000 douzaines

REMARQUE: Les sous-contingents du coton et de la rayonne filée peuvent être augmentés d'au plus 10 p. 100 chacun et le sous-contingent des tissus synthétiques d'au plus 25 p. 100 par virement entre les trois sous-contingents. Cependant, le total des expéditions en vertu des trois sous-contingents ne doit pas dépasser 337,000 douzaines.

Chemises (excepté les chemises de travail et les chemises habillées de coton)	Coton (chemise sport seulement)	223,000 douzaines
	Rayonne filée (tous genres de chemises)	177,000 douzaines
	Tissus synthétiques (tous genres de chemises) ...	38,000 douzaines
		<hr/> 438,000 douzaines

REMARQUE: Les sous-contingents du coton et de la rayonne filée peuvent être augmentés d'au plus 10 p. 100 chacun et le sous-contingent des tissus synthétiques d'au plus 25 p. 100 par virement entre les trois sous-contingents. Cependant, le total des expéditions en vertu des trois sous-contingents ne doit pas dépasser 438,000 douzaines.

Chemises habillées et chemises de travail	Coton	99,000 douzaines
Pantalons et shorts de dessus	Coton	95,000 douzaines
	Rayonne filée	138,000 douzaines
	Tissus synthétiques	12,000 douzaines
		<hr/> 245,000 douzaines

REMARQUE: Les sous-contingents du coton et de la rayonne filée peuvent être augmentés d'au plus 10 p. 100 chacun et le sous-contingent des tissus synthétiques d'au plus 25 p. 100 par virement entre les trois sous-contingents. Cependant, le total des expéditions en vertu des trois sous-contingents ne doit pas dépasser 245,000 douzaines.

Autres vêtements du groupe des vestons et des pantalons sport: vêtements de dessus (comprend les complets, manteaux, imperméables, vestons, jumpers, jupes, etc.)	Coton	215,000 douzaines
	Rayonne filée et tissus synthétiques	85,000 douzaines
		<hr/> 300,000 douzaines

REMARQUE: L'un ou l'autre des sous-contingents peut être augmenté d'au plus 10 p. 100 par un virement sur l'autre sous-contingent. Le total des expéditions ne doit pas dépasser 300,000 douzaines.